

10 OCTOBRE 2000 - CRTC

Dieppe, le 10 octobre 2000

Objet: Observations de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick transmises au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), relatives aux avis publics CRTC 2000-74, 2000-74-1 et 2000-38

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les commissionnaires,

La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) remercie le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'organisation de cette consultation sur les services de radiodiffusion de langue française accessibles à l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Le visage de la radiodiffusion change continuellement dans cette ère technologique et nous devons apprendre à vivre avec la télévision numérique, la télévision payante, la radiodiffusion directe par satellite, etc., de nouveaux moyens qui se développent à un rythme effarant. Par ailleurs, si ces nouvelles technologies améliorent la transmission et la portée de diffusion des différents canaux, elle n'améliore pas pour autant la radiodiffusion en français (radio et télé) dans toutes nos communautés. D'entrée de jeu, permettez-moi de vous relater deux événements qui illustrent bien l'importance qu'accorde la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick au dossier des communications et, par surcroît, à la présente consultation, et ce pour que vous puissiez comprendre la nature même de nos revendications.

Le 5 décembre 1990, la Société Radio-Canada annonçait à la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick que des compressions budgétaires importantes seraient effectuées à la station régionale de Moncton et que plusieurs émissions régionales disparaîtraient du petit écran. Dix jours plus tard, plus de 1 000 personnes descendaient dans les rues de Moncton, à -20 degrés, pour dire non à cette décision de Radio-Canada et dénoncer ce que plusieurs qualifiaient, à l'époque, de tricherie de la part des dirigeants de la Société Radio-Canada.

Par la suite, lors d'un spectacle présenté devant plus de 1 200 personnes et intitulé " Parler aux étoiles ", la communauté artistique acadienne lança un cri de désespoir aux dirigeants de la Société Radio-Canada pour qu'on leur redonne le droit de s'exprimer au petit écran. En réponse à ce cri du cœur, la réaction de la direction nationale de la Société Radio-Canada fut plutôt négative, alors que l'initiative visant à marquer l'importance de la production en région et à assurer que les budgets de la SRC ne soient amputés à nouveau.

Tout cela pour dire que nous avons souvent l'impression de pas être écouté par nos institutions nationales de communication, comme ce fut le cas lors des dernières audiences du CRTC à Moncton. Durant les dix dernières années, le paysage audiovisuel de nos milieux a beaucoup changé. Les changements technologiques offrent de nouvelles opportunités, mais aussi de nouveaux défis. L'expérience de nos producteurs s'est accrue, malgré les difficultés. Nous nous sommes donnés un réseau de radios communautaires qui répond à nos besoins. Ces radios sont citées en exemple partout au Canada et même en France, en Communauté française de Belgique et en Afrique francophone, comme l'exemple le plus concluant d'une démarche collective réussie pour appuyer le développement d'une communauté en leur permettant d'exprimer ses préoccupations, ses défis et surtout ses rêves. Cela dit, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) est certainement anxieuse de participer à la consultation que vous nous proposez et de dire pourquoi nous avons qualifié le présent exercice " D'audiences de la dernière chance ". Du même souffle, nous sommes ici pour vous présenter une série de mesures qui, nous croyons, vous permettront de corriger les inégalités et les injustices dont sont victimes la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick et l'ensemble des communautés francophones minoritaires du pays.

Le CRTC devrait, suivant cette consultation, être en mesure de définir clairement le cadre à l'intérieur duquel se développeront les communications pour l'ensemble des communautés de langue française vivant en milieu minoritaire au Canada. Par ces audiences, le CRTC a la possibilité de devenir non seulement un des acteurs les plus importants au Canada en matière de promotion et de

développement de la langue et la culture française, mais de s'inscrire dans l'histoire comme un champion des droits des minorités au pays.

La Loi sur la radiodiffusion demande que le système canadien de radiodiffusion offre un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle. Cette même loi dit que le système canadien de radiodiffusion devrait servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada. En 2004, nous célébrerons partout au Canada, le 400e anniversaire de la fondation de l'Acadie et, par le fait même, les premiers pas d'une grande aventure qui permît la fondation d'un pays que l'on appellera le Canada. Comment expliquer qu'aujourd'hui, près de 400 ans plus tard, nous sommes toujours à revendiquer le respect de nos droits? C'est en partie l'essence même de notre présence ici aujourd'hui.

Le présent exercice devrait concrètement permettre à la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick d'avoir un accès accru à l'ensemble des services de télévision de langue française disponibles sur le territoire canadien et aussi nous donner droit à des services de qualité.

Le développement de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, tout comme celui des autres communautés francophones du pays, est intimement lié au pouvoir que celles-ci exercent sur le monde des communications. De tous les domaines d'interventions sur lesquels agissent les organismes de revendications des communautés acadienne et francophones du pays, celui des communications est, sans contredit, le plus important qui soit.

Le pouvoir d'attraction qu'ont actuellement la télévision, la radio et le cinéma sur les populations en général, n'a plus d'égal et tous reconnaissent qu'une société n'a de chance de survivre, en ce début de nouveau millénaire, que si elle a le pouvoir d'accéder au monde des communications. La communauté acadienne du Nouveau-Brunswick ne fait certainement pas exception à l'ensemble des peuples du monde et il serait illusoire de croire qu'elle pourra, encore pour longtemps, résister à l'envahissement grandissant de la culture américaine. Des changements importants doivent être amorcés et effectués, s'il n'est pas déjà trop tard, pour être en mesure de modifier les courants actuels.

Actuellement, exception faite de la radio, il est quasi impossible pour un Acadien ou une Acadienne du Nouveau-Brunswick de se reconnaître à la télévision ou au cinéma. La plupart des contenus que nous recevons et consommons par l'entremise de la télévision et du cinéma est un miroir de la culture américaine et, par surcroît, anglophone. Nous pensons que le CRTC a le mandat de légiférer de façon à permettre à tous les Canadiens et Canadiennes, anglophones comme francophones, d'avoir des services de télévision et de radio de qualité mettant en valeur toute la richesse des réalités canadiennes. C'est pourquoi notre intervention et les propositions qui l'accompagnent se penchent tout autant sur la question des contenus des réseaux nationaux que sur l'accès à ces réseaux nationaux. La situation est telle qu'aujourd'hui la plupart des grands réseaux canadiens de langue française ont abdiqué et ont relégué au rang de folklore l'ensemble des communautés francophones et acadienne vivant en milieu minoritaire.